

Québec, le 2 novembre 2005

Monsieur Marcel Blanchet
Directeur général des élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec) G1X 3Y5



Monsieur,

Le juge John H. Gomery a rendu publique hier, la première partie du rapport de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires du gouvernement du Canada, ainsi que l'intégralité des témoignages entendus par celle-ci.

Bien que les témoignages et les conclusions du rapport concernent le gouvernement du Canada et qu'il revient à ce dernier de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que de telles malversations se reproduisent, ils contiennent néanmoins un certain nombre d'affirmations qui soulèvent des questions sur l'intégrité du système politique québécois et l'étanchéité des dispositions de la *Loi électorale du Québec* régissant le financement des partis politiques. Je fais ici référence aux allégations de M. Jean Brault concernant des transferts illégaux de 50 000 \$ destinés au Parti libéral du Québec et de 100 000 à 150 000 \$ destinés au Parti québécois, mentionnées notamment aux pages 15775 à 15782; 15872-15877; 15926 à 15933; 15983-15985; 16363 à 16371; 16406 à 16410; 16545 à 16551 dudit rapport.

Je me réjouis d'ailleurs que vous ayez rendu publique aujourd'hui votre intention de tenir une telle enquête sur les allégations de M. Brault. Cela est conforme à ma lettre du 11 avril dernier.

..2

Je souhaite que vous fassiez rapport aux membres de l'Assemblée nationale de vos conclusions et de vos recommandations à la suite de cette enquête, afin d'assurer le plein respect de la *Loi électorale* et, au besoin, de l'améliorer.

Soyez assuré que vous bénéficierez de toute la collaboration requise aux fins de votre enquête. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Benoît Pelletier', with a stylized flourish at the end.

Benoît Pelletier

p.j. : extraits des transcriptions des audiences publiques concernant les allégations susmentionnées

1 M. BRAULT : Le contexte, oui. Il y avait un contexte.
2 Il y avait un contexte politique, mais pas aussi pointu que « On
3 va choisir ceux qui vont travailler sur la campagne. »

4 Me ROY : Est-ce qu'il y a eu une suite à cette
5 présentation faite par vous et vos collègues ou votre collègue?

6 M. BRAULT : Il n'y a pas eu une rapprochement
7 immédiat, mais effectivement on a été invité à se joindre à un
8 groupe qui était en train d'être formé en vue de l'élection qui
9 s'en venait, je pense 1997, et j'ai été invité à assister à une
10 rencontre à la permanence du Parti, rencontre présidée par
11 M. Gagliano et où des membres de d'autres agences de publicité
12 étaient présents et de firmes de communication.

13 Me ROY : Et est-ce que les services de votre
14 entreprise... Est-ce que vous avez été mis à contribution?

15 M. BRAULT : Après, il y a eu quelques rencontres, puis
16 moi j'ai eu des rencontres avec d'autres membres du... Bon, on va
17 l'appeler le « consortium », mais je ne savais pas comment ça
18 marchait. J'ai posé une question aussi banale que « Est-ce du
19 bénévolat ou on se fait payer pour faire ça? »

20 Finalement, il y a une équipe qui a été mise en place
21 qui était dirigée par BCP ou des membres du personnel de BCP qui
22 allaient superviser... qui étaient les maîtres d'oeuvre, qui
23 s'occupaient de ce qu'on va appeler le « national » pour le
24 Québec : donc, télévision, journaux, image globale. Ensuite, il
25 y avait Groupe Everest qui s'occupait... à qui on avait confié

1 tout l'aspect affichage que je vais appeler encore
2 « national » : panneaux Médiacom, style de panneaux-bus et ainsi
3 de suite.

4 Me ROY : Panneaux-réclames, oui.

5 M. BRAULT : Et, nous, on a été invité à prendre...

6 Me ROY : La partie moins glorieuse?

7 M. BRAULT : La partie moins glorieuse qui était le
8 matériel des comtés ou le matériel des candidats pour une
9 étape, et l'étape suivante... parce que nous on faisait la
10 conception des petits feuillets puis des macarons, si vous
11 voulez, mais ça devait passer à une étape juste avant
12 l'impression et ce travail-là était envoyé chez Pluri Design qui
13 finissait la « job ».

14 Me ROY : M. Corriveau.

15 M. BRAULT : Oui.

16 Me ROY : Très bien.

17 Est-ce que dans le contexte... Puisqu'on parle
18 d'élections en 1997, est-ce que vous avez demandé à certains de
19 vos employés de faire des contributions au Parti libéral du
20 Canada pour l'élection de 1997?

21 M. BRAULT : C'est possible. S'il y a des contributions
22 qui apparaissent dans les livres d'employés, il faut prendre
23 pour acquis que c'est des contributions qu'on leur a demandé de
24 faire.

25 Me ROY : Quand vous dites des contributions qui

1 apparaissent dans les livres des employés...

2 M. BRAULT : Les livres des employés... les livres du
3 Parti dans les contributions officielles, disons.

4 Me ROY : D'accord. Et la personne qui aurait demandé
5 que des contributions soient faites aurait été qui dans les
6 circonstances? Est-ce que c'est vous normalement qui auriez fait
7 comme grand patron ce genre de demande à vos employés?

8 M. BRAULT : Oui.

9 Me ROY : Et vous souvenez-vous à combien de personnes
10 vous auriez fait cette demande?

11 M. BRAULT : Non.

12 Me ROY : Vous souvenez-vous des montants qu'on aurait
13 demandés, que vous auriez demandés?

14 M. BRAULT : Bien, moi j'avancerais... Si je devais
15 avancer un chiffre, 2 000 \$ ou 3 000 \$ par personne.

16 Me ROY : Qui aurait été remboursé de la façon que vous
17 l'avez expliqué précédemment?

18 M. BRAULT : Entièrement.

19 Me ROY : Par voie de boni majoré pour tenir compte de
20 l'aspect fiscal...

21 M. BRAULT : C'est ça.

22 Me ROY : ... puisqu'il s'agit d'un revenu, c'est ça?

23 M. BRAULT : C'est ça.

24 Me ROY : Bon.

25 M. BRAULT : Si je peux juste ajouter un détail?

1 Me ROY : Oui.

2 M. BRAULT : On respectait toutes les options
3 politiques que nos employés avaient et on ne forçaient pas la
4 main à personne. Si on avait quelqu'un qui était... qui militait
5 dans ses temps libres pour une autre option politique, on
6 n'allait pas lui tordre le bras. On en trouvait un qui était
7 confortable avec la demande.

8 Me ROY : Et puisque vous m'avez ouvert la porte,
9 est-ce qu'effectivement il est à votre connaissance qu'il y
10 aurait eu des contributions faites au Parti québécois?

11 M. BRAULT : Oui.

12 Me ROY : Vous souvenez-vous pendant combien d'années?

13 M. BRAULT : J'avancerais minimum deux ans, peut-être
14 trois.

15 Me ROY : Vous souvenez-vous du montant global de ces
16 contributions?

17 M. BRAULT : Cinquante mille dollars (50 000 \$) par
18 année.

19 Me ROY : Et ça nécessitait la mise à contribution de
20 combien d'employés?

21 M. BRAULT : Environ 17.

22 Me ROY : Qui faisait ces demandes?

23 M. BRAULT : Les demandes sont venues de Mme Boivin qui
24 était au financement. En fait, c'était une demande conjointe.

25 Me ROY : Mme Ginette Boivin, c'est ça?

1 M. BRAULT : Ginette Boivin, excusez, qui était au
2 Financement national, je pense. Le titre exact, je ne le sais
3 pas. Puis...

4 Me ROY : Mais au sein de votre boîte, qui faisait la
5 démarche? Est-ce que c'est vous qui demandiez à vos employés de
6 contribuer?

7 M. BRAULT : Oui.

8 Me ROY : Et ils ont été remboursés de la même façon...

9 M. BRAULT : Oui.

10 Me ROY : ... que vous avez choisie pour les
11 contributions au niveau fédéral, c'est exact?

12 M. BRAULT : Oui.

13 LE COMMISSAIRE : Maître Roy vous a posé les questions
14 quant aux contributions au Parti québécois.

15 M. BRAULT : Oui.

16 LE COMMISSAIRE : Est-ce qu'on parle du Parti québécois
17 ou Bloc québécois?

18 M. BRAULT : Parti québécois.

19 LE COMMISSAIRE : Parti québécois. C'est au niveau
20 provincial.

21 M. BRAULT : Oui.

22 Me ROY : Vous aviez comme associé encore à l'époque,
23 si je ne m'abuse, M. Richard Boudreault, n'est-ce pas?

24 M. BRAULT : Oui.

25 Me ROY : Vous souvenez-vous si M. Boudreault a

1 travaillé lors du scrutin de 1997?

2 M. BRAULT : Oui, puis je peux vous donner un petit peu
3 les circonstances qui ont amené ça.

4 Me ROY : S'il vous plaît.

5 M. BRAULT : En 1997, c'était notre première expérience
6 à travailler comme agence pour un parti politique ou pour une
7 élection. En même temps qu'on essayait d'établir des liens avec
8 le gouvernement du Canada, on avait une réalité; c'est que nous
9 avions déjà des mandats de sociétés de la Couronne au Québec, en
10 l'occurrence la Société des alcools et qui était un client
11 depuis neuf ans. »

12 Lorsqu'on a été demandé de participer à l'élection,
13 j'ai demandé à rencontrer les interfaces au Parti québécois qui
14 avaient initié dans le passé des rencontres auprès de nous et
15 j'ai demandé... en l'occurrence, il y avait Ginette Boivin et
16 M. Michel Hébert qui était agent officiel du Parti québécois ou
17 du Bloc ou des deux là; Michel Hébert de Coopers & Lybrand, un
18 chic type.

19 Et je lui avait dit : « Qu'est-ce que je fais là?" »
20 puisque je ne me cachais pas là. Et il m'avait dit : « Jean,
21 faire des contributions politiques à n'importe quel parti
22 politique, il n'y a pas de problème avec ça. » Il dit : « Nous
23 autres chez Coopers, moi je suis impliqué au niveau du mouvement
24 nationaliste et j'ai des associés de l'autre bord. »

25 Il dit : « S'impliquer dans des campagnes, on préfère

1 que vous ne vous impliquiez pas comme je suis sûr que les autres
2 de l'autre côté de la clôture pensent la même chose. »

3 Donc, là, on a voulu... là, il fallait que je fasse
4 marche arrière. Puis en période d'élection, c'est serré puis ça
5 va vite, puis les couteaux volent bas, puis les paroles sortent
6 vite.

7 J'ai informé les membres du consortium de mon intérêt...
8 de ma décision de me retirer.

9 Me ROY : Quand vous dites le consortium, vous faites
10 référence...

11 M. BRAULT : J'ai informé les autres partenaires dans
12 le dossier; disons, le Groupe Everest qui allait devoir en
13 prendre plus, BCP qui allait devoir en prendre plus et
14 évidemment des membres de ce que je vais appeler du comité
15 politique qui faisait la coordination. C'était difficile de se
16 retirer.

17 Le compromis qu'on a trouvé est que Richard
18 Boudreault, qui voulait continuer ce travail-là et qui était
19 directeur artistique et qui avait des amis... qui avait un bon ami
20 dans l'équipe de création de BCP, à la demande de BCP, a été
21 libéré de notre bureau. On est allé aussi loin que l'enlever de
22 sur la liste de pais, mettre ses actions sous écrou pour qu'il
23 aille travailler à temps plein dans les bureaux où était conçue
24 la campagne et le studio qui était notre studio qui préparait le
25 travail pour...

1 Me ROY : Qui s'appelait Alléluia Design, c'est ça?
2 M. BRAULT : Oui. Notre studio a fait marche arrière
3 sans les laisser trop mal pris.
4 Me ROY : O.K. Donc, on doit comprendre que
5 M. Boudreault a eu un congé sans solde?
6 M. BRAULT : Il a été compensé, oui.
7 Me ROY : Je vais peut-être reprendre ma question.
8 Il a eu un congé sans solde...
9 M. BRAULT : Exactement.
10 Me ROY : ... de Groupaction?
11 M. BRAULT : Oui.
12 Me ROY : O.K. À votre connaissance, est-ce que... Malgré
13 tout ce que vous nous dites qui a été fait pour préserver les
14 apparences, est-ce qu'à votre connaissance, M. Boudreault ou sa
15 compagnie de gestion, Gestion Boudreault, a été rémunéré pour la
16 période pendant laquelle M. Boudreault a travaillé dans l'équipe
17 de BCP, qui avait la responsabilité de la campagne de publicité
18 ou de communication du PLC?
19 M. BRAULT : Oui.
20 Me ROY : Pouvez-vous nous expliquer de quelle façon
21 M. Boudreault a été rétribué, a été compensé, pour ses services?
22 M. BRAULT : Groupaction a versé en honoraires
23 professionnels l'équivalent du salaire de M. Boudreault en
24 utilisant les services d'une firme de consultants qui
25 travaillait pour nous sans que eux sachent à quoi servait la

1 50 000».

2 De quoi s'agit-il exactement?

3 M. BRAULT : Est-ce qu'il y a une deuxième facture qui
4 va suivre ça, juste pour être sûr que j'identifie...

5 Me ROY : Pas à ma connaissance, Monsieur Brault.

6 M. BRAULT : Pouvez-vous me rappeler s'il y avait une
7 élection en novembre 1998?

8 Me ROY : Il y a eu une élection en mai 1997 et il y en
9 a eu une autre en novembre 2000.

10 M. BRAULT : Au provincial?

11 Me ROY : Il y a eu une élection en 1998, je ne sais
12 pas à quel moment.

13 M. BRAULT : Si quelqu'un avait le mois, ça m'aiderait
14 peut-être à trouver une réponse.

15 Me ROY : Alors, écoutez, on va faire la vérification,
16 puis peut-être qu'on pourra revenir sur cette question demain.

17 Ça n'a rien à voir avec les contrats que vous avez
18 obtenus de Polygone ou de Expour?

19 M. BRAULT : Non. Ça je peux vous assurer.

20 Me ROY : Très bien.

21 M. BRAULT : Il y avait des négociations. C'est pour ça
22 que je veux voir la date parce qu'il y a eu des négociations
23 dans le cadre de l'acquisition de la bâtisse puisque bien que la
24 bâtisse n'ait pas été... l'ancienne bâtisse d'Everest n'a pas été
25 achetée par Groupaction, il est possible qu'une partie des

1 actifs aient été payés par Groupaction.

2 Me ROY : Vous avez piqué ma curiosité.

3 Si, effectivement, il y a eu des élections au Québec,
4 à l'automne 1998, qu'est-ce que ce chèque vous suggère comme
5 explication?

6 Me LUSSIER : Monsieur le Commissaire...

7 LE COMMISSAIRE : On manque une source d'information
8 quant à la date.

9 Me LUSSIER : Très, très bien.

10 Je remercie Mme Desfossés qui m'informe que c'est le
11 30 novembre 1998 que des élections ont eu lieu au Québec.

12 Me ROY : Merci.

13 LE COMMISSAIRE : Merci.

14 LE COMMISSAIRE : Vous aviez un flair pour les dates,
15 il me semble. Ce chèque est au 13 novembre, n'est-ce pas, ou
16 bien 16 novembre, c'est-à-dire deux semaines à peu près avant
17 l'élection?

18 M. BRAULT : Vous êtes tous prêts.

19 M. ROY: Alors, on est suspendu à vos lèvres.

20 M. BRAULT : Vous êtes tous prêts.

21 (RIRES/LAUGHTER)

22 M. BRAULT : C'est une contribution politique qui était
23 destinée au Parti libéral du Québec, qui devait être prise à
24 même mes bénéfices d'exploitation et transmise au groupe
25 Everest, ce qui avait une proximité avec le Parti libéral du

1 Québec.

2 Me ROY : Et, est-ce qu'il y a une raison pour laquelle
3 ce montant a été émis, souscrit, sous le couvert d'honoraires
4 professionnels pour mandats spéciaux?

5 M. BRAULT : Pour ne pas laisser de trace.

6 Me ROY : À la demande de qui?

7 M. BRAULT : Ça, c'est la question d'un million.

8 Me ROY : Ou une question de 50 000 \$

9 M. BRAULT : Cinquante mille dollars (50 000 \$).

10 Au moment où on se parle je ne peux pas identifier la
11 personne, non pas que je ne veux pas l'identifier. La seule
12 chose que je peux vous assurer, c'est que ce n'était pas une
13 initiative ni un élan de générosité de Groupaction ou des
14 associés de Groupaction de faire une telle contribution.

15 Me ROY : D'accord.

16 Et, qu'espériez-vous retirer de cette contribution?

17 M. BRAULT : Absolument rien.

18 Me ROY : Donc, vous avez décidé tout simplement parce
19 que la demande vous en était faite par groupe Everest de payer
20 50 000 \$?

21 M. BRAULT : Non, il y a une demande... une demande qui
22 est venue des proches, des individus qui ont été mentionnés à
23 différentes reprises mais, compte-tenu de la sensibilité de
24 cette information-là, je voudrais y réfléchir pour être sûr que
25 j'induisse pas la Commission dans l'erreur.

1 Me ROY : Très bien.

2 Alors, peut-être qu'on pourrait y revenir demain, la
3 nuit portant conseil.

4 LE COMMISSAIRE : Vous allez y réfléchir un peu sur
5 cet...

6 M. BRAULT : Beaucoup.

7 LE COMMISSAIRE : Cinquante mille (50 000) fois,
8 peut-être?

9 M. BRAULT : Oui.

10 LE COMMISSAIRE : Oui. Merci.

11 Me ROY : Je vous réfère, puisqu'on a parlé tout à
12 l'heure, on a parlé de M. Morselli, je vous réfère à la page 264
13 du volume 293b), c'est-à-dire le volume 2, des « Registres
14 téléphoniques ».

15 Deux cent soixante-quatre (264).

16 Alors, on voit qu'il y a un appel de M. Renaud disant
17 qu'il vous appelle de la part de M. Morselli. Et, si on
18 consulte...

19 M. BRAULT : On était en 2001, ça c'est évident.

20 Me ROY : ... si on consulte, alors il s'agirait d'un
21 appel du 3 décembre 2001?

22 M. BRAULT : Oui.

23 Me ROY : Et si on consulte votre registre ou la liste
24 des rencontres et téléphones... là je fais référence à la
25 pièce C-295, à la page 43...

1 M. BRAULT : Oui.

2 Me ROY : ... il y a certaines annotations particulières
3 sous le nom de Jo Morselli pour l'année 2001, avril, mai, août,
4 septembre, novembre.

5 Alors, pouvez-vous nous dire d'abord qui était
6 M. Morselli?

7 M. BRAULT : M. Morselli était un membre... Ma perception
8 de M. Morselli était un bénévole auprès du Parti libéral du
9 Canada qui m'a été présenté par personne interposée, par Alain
10 Renaud.

11 Me ROY : Vous souvenez-vous à peu près à quel moment?

12 M. BRAULT : Bien, si on voit le 25 avril, ça risque
13 d'être le 25 avril 2001. Ça fait beaucoup de sens.

14 Me ROY : O.K.

15 M. BRAULT : En fait, mon souvenir est pas mal bon.
16 Alain m'a... J'avais entendu ce nom-là, puis c'est un monsieur que
17 j'avais côtoyé dans les tournois de golf du Parti, mais je
18 n'étais pas capable de mettre un visage. Et Alain me dit : « Jo
19 Morselli t'invite à dîner chez Frank, telle date, telle heure;
20 es-tu libre? » J'ai dit oui.

21 Me ROY : Sans savoir pourquoi?

22 M. BRAULT : « S'il veut te rencontrer, c'est
23 important. » Donc, je me suis rendu; il y avait un petit
24 problème technique. Je ne savais pas c'était qui ce monsieur-là.
25 Donc, si j'arrive dans le restaurant, et puis, je le trouve pas,

1 je peux avoir l'air...

2 Me ROY : Où est situé ce restaurant-là?

3 M. BRAULT : Dans la Petite Italie.

4 Me ROY : Saint-Zotique?

5 M. BRAULT : Oui, je pense que c'est ça.

6 Me ROY : O.K.

7 M. BRAULT : Près de Saint-Laurent.

8 Et, finalement, j'ai pas pris de chance, je suis
9 arrivé d'avance et j'ai demandé si M. Morselli était ici. Il dit
10 non. J'ai dit : « Est-ce qu'il s'assoie à une place en
11 particulier? » Il m'a dit oui. J'ai dit : « Pouvez-vous
12 m'indiquer sa table? » Et, effectivement, M. Morselli s'est
13 joint à moi et j'étais son invité d'ailleurs.

14 Me ROY : Souvenez-vous du but de cette réunion
15 importante?

16 M. BRAULT : Oui, il y avait deux sujets précis... Il y
17 avait trois sujets qui ont été abordés.

18 Me ROY : O.K.

19 M. BRAULT : Dans l'ordre qu'on voudra...

20 Me ROY : Dans le désordre ou...

21 M. BRAULT : Un ordre dans le désordre, ça paie pareil.
22 Il y en avait une, c'était pour me redire qu'Alain était bien
23 apprécié, bon. La deuxième était pour me dire que le Parti
24 comptait beaucoup sur moi et sur mon aide financière et que...

25 Me ROY : Et savait-il à ce moment-là que vous aviez

1 vous faites du pas bon travail, ça ne sera pas long que ça va
2 prendre 24 heures. »

3 Donc, je pense que c'était important pour la
4 Commission d'avoir la fin de l'histoire.

5 Me ROY : D'accord.

6 Alors, merci pour cette précision.

7 Maintenant, il y avait quelques points au sujet
8 desquels vous alliez réfléchir et je me demandais si vous avez...
9 À titre d'exemple, il a été question, en fin de séance hier, du
10 chèque de 50 000 \$...

11 M. BRAULT : Oui.

12 Me ROY : ... que vous aviez souscrit à Groupe Everest.
13 Vous avez expliqué les circonstances dans lesquelles ce chèque
14 avait été émis par Groupaction.

15 LE COMMISSAIRE : À Groupe Everest.

16 Me ROY : À Groupe Everest, pardon.

17 Vous deviez vérifier à la demande de qui ce chèque
18 avait été émis par Groupaction. Je me demande si la nuit a porté
19 conseil et si vous êtes en mesure d'élaborer là-dessus?

20 M. BRAULT : J'ai effectivement consacré du temps à
21 essayer de mettre de l'ordre dans cet incident-là, et ce que je
22 peux dire à la Commission aujourd'hui, c'est que la demande où
23 j'ai été informé de procéder dans cette voie-là par M. Guité, si
24 M. Guité avait reçu des instructions, je ne sais pas de qui il a
25 reçu des instructions. C'est aussi M. Guité qui s'est chargé de

1 contacter M. Boulay pour l'aviser qu'on devait prendre contact
2 pour un éventuel échange de chèque... c'est-à-dire échange d'une
3 facture pour un chèque.

4 Me ROY : Alors, je voudrais essayer de comprendre.
5 Quel est le rôle qu'aurait joué M. Guité dans toute cette
6 transaction, c'est-à-dire l'émission d'une facture par Groupe
7 Everest qui décrivait des services que Everest ne vous avait pas
8 fournis et le paiement par Groupaction d'un chèque de 50 000 \$?

9 Pouvez-vous élaborer là-dessus parce que je vois... Vous
10 me voyez un peu confus là.

11 M. BRAULT : O.K. En fait, le rôle de M. Guité a été
12 relativement limité à mes yeux, soit de placer la commande...

13 Me ROY : Placer quelle commande?

14 M. BRAULT : La commande de faire parvenir 50 000 \$ au
15 Parti libéral du Québec.

16 Me ROY : Donc, c'est Guité qui vous a demandé
17 d'envoyer 50 000 \$ au Parti libéral du Québec?

18 M. BRAULT : Oui, et je ne sais pas d'où venait cette
19 directive-là.

20 Me ROY : Et est-ce que ça ne vous a pas paru un peu
21 inhabituel ou inusité?

22 Est-ce que c'est la première fois que M. Guité vous
23 faisait une telle demande?

24 M. BRAULT : De cette nature-là, oui. La première puis
25 la dernière.

1 Me ROY : Vous dites de cette nature, vous semblez
2 faire référence à autre chose.

3 M. BRAULT : À une contribution politique destinée vers
4 un Parti... vers le Parti libéral du Québec.

5 Me ROY : Est-ce qu'il y avait eu d'autres cas de
6 demandes...

7 M. BRAULT : Ben, il y a des cas...

8 Me ROY : ... faites par M. Guité en ce sens?

9 M. BRAULT : Pas dans ce sens, mais on a eu à plusieurs
10 reprises, et je pense que toutes les agences vont témoigner en
11 ce sens-la, des autorisations de procéder, d'aller de l'avant
12 sur des projets très peu documentés pour lesquels les contrats
13 n'étaient pas émis et ainsi de suite.

14 Comment ce 50 000 \$ là... Quel était le lien de ce
15 50 000 \$ avec les futures commandites? Évidemment, il n'y avait
16 pas de lien direct, mais il fallait assumer que le déboursé que
17 je devais faire allait m'être compensé dans un éventuel contrat.

18 Me ROY : Je suis de plus en plus confus et je
19 m'explique. Ma compréhension de ce que vous nous avez dit hier
20 c'est que vous aviez eu à un moment donné, à la demande de
21 quelqu'un chez Groupe Everest dont vous n'étiez pas en mesure
22 d'identifier, de faire un chèque... que votre entreprise fasse un
23 chèque de 50 000 \$ pour payer des services qui n'avaient pas été
24 fournis par Groupe Everest et, ce que vous nous avez dit, et
25 corrigez-moi si je fais erreur, que vous avez compris que

1 c'était une contribution de nature politique. Ça devait être
2 versé au Parti libéral du Québec, c'est exact?

3 M. BRAULT : Oui.

4 Me ROY : Donc, quand vous faites entrer en scène
5 M. Guité, était-il clair dans votre esprit que quand M. Guité
6 vous a demandé d'émettre un chèque, ça n'avait rien à voir à des
7 contrats de commandite, ça avait tout à voir avec une
8 contribution politique au Parti libéral du Québec?

9 M. BRAULT : Oui, ce que vous dites est vrai. C'était
10 carrément une contribution.

11 Me ROY : Contribution politique...

12 M. BRAULT : Politique.

13 Me ROY : ... demandée par un fonctionnaire fédéral qui
14 vous demande de faire une contribution politique au Parti
15 libéral du Québec?

16 M. BRAULT : Oui. Sur l'ordre de qui? Je le sais pas et
17 avec aucune indication précise qui allait me rembourser dans le
18 cas qu'il y aurait un remboursement d'impliqué.

19 Me ROY : Et là vous faites un parallèle, si je peux
20 utiliser l'expression, avec d'autres situations où vous aviez
21 été appelé comme ça à émettre des chèques, mais pour des
22 montants moindres? Est-ce que c'est ça?

23 M. BRAULT : Non. Non, mais le fait que cette
24 commande-là, j'aime pas ça utiliser le mot... cette directive-là
25 était pas documentée de quoi que ce soit, c'était une surprise

1 d'avoir M. Guité qui appelle puis qui dit : « Bon, il faut... »,
2 dans ses mots, « Il faut envoyer 50 000 \$ à Charest. » Ma
3 réponse : « Je veux pas faire le chèque. » Sa réponse : « J'ai...
4 ou Je vais aviser ou demander à Claude... »

5 Me ROY : Claude Boulay?

6 M. BRAULT : Oui, qui, aux dires, était près du Parti
7 libéral du Québec, « ... de faire parvenir le chèque et toi, tu le
8 remboursera. »

9 Me ROY : Avez-vous compris que la demande que vous a
10 faite M. Guité, il la faisait au nom de M. Boulay?

11 M. BRAULT : Non, non, définitivement pas au nom de
12 M. Boulay.

13 Me ROY : Ça venait... Donc, c'est quelqu'un d'autre qui
14 avait demandé à M. Guité de vous demander de faire une
15 contribution de 50 000 \$?

16 M. BRAULT : Ça a été ma compréhension.

17 Me ROY : Et vous n'avez pas demandé à M. Guité : « Qui
18 vous a demandé de me demander 50 000 \$? »

19 M. BRAULT : Non.

20 Me ROY : C'est quand même un montant considérable.

21 M. BRAULT : Vous avez raison, mais rappelez-vous, on
22 est dans une relation client-fournisseur. Ça se fait vite. Ça se
23 fait par téléphone.

24 Me ROY : Mais c'est des gros sous, par exemple.

25 M. BRAULT : C'est des gros sous, j'en conviens.

1 Me ROY : Oui.

2 M. BRAULT : Mais j'ai pas osé ou ça s'est fait trop
3 vite.

4 Me ROY : Vous ne vouliez pas savoir?

5 M. BRAULT : Peut-être... Je suis curieux, mais peut-être
6 que je voulais pas savoir.

7 Me ROY : Et c'est la première fois que M. Guité vous
8 faisait une demande semblable?

9 M. BRAULT : Oui.

10 LE COMMISSAIRE : Et la dernière fois?

11 M. BRAULT : Oui.

12 Me ROY : Et vous vous attendiez que ce montant-là soit
13 compensé de quelle façon?

14 M. BRAULT : Que ce soit compensé éventuellement dans
15 les frais de production sur des contrats qui me laisseraient la
16 marge de manœuvre pour ça.

17 Me ROY : Est-ce que je serais présomptueux de vous
18 suggérer que vous vous êtes effectivement rattrapé au chapitre
19 des frais de production sur d'autres contrats pour compenser ce
20 genre de chose?

21 M. BRAULT : Oui.

22 Me ROY : O.K. Vous avez fait référence à Charest.

23 Est-ce que le nom de M. Charest aurait été mentionné
24 quand M. Guité vous a demandé...

25 M. BRAULT : Oui.

1 Me ROY : ... la contribution?

2 M. BRAULT : Oui. En fait, avec tout... Évidemment, par
3 téléphone, on n'a pas pris des grands mots, mais il faisait
4 allusion à M. Jean Charest et...

5 Me ROY : Plutôt qu'au Parti?

6 M. BRAULT : Oui.

7 LE COMMISSAIRE : Cette demande, si j'ai bien compris
8 le « timing », c'était en plein milieu d'une campagne
9 électorale?

10 M. BRAULT : Oui, Monsieur le Commissaire.

11 LE COMMISSAIRE : Oui. Alors, il a fait référence soit
12 à la campagne Charest ou à M. Charest personnellement?

13 M. BRAULT : Non, à la campagne.

14 Me ROY : C'était dans un contexte électoral puisqu'on
15 a vu hier que le chèque, je pense, est en date du 24 novembre
16 1998, c'est ça?

17 LE COMMISSAIRE : C'est le 13 novembre...

18 Me ROY : Le 13 novembre.

19 LE COMMISSAIRE : ... et l'élection a eu lieu, je pense,
20 le 28?

21 M. BRAULT : Et l'implication de M. Boulay qui, dans le
22 fond, était un messenger, m'a pas surprise parce que j'étais sous
23 l'impression que certains membres de son personnel travaillaient
24 au niveau provincial à la campagne de M. Charest. Donc, il y
25 avait une entrée...

1 Me ROY : Et quels membres?

2 M. BRAULT : Des employés. Je peux pas les nommer parce
3 que je ne les connais pas.

4 Me ROY : Si je vous mentionne des noms, est-ce que
5 c'est susceptible de faire en sorte que vous soyez plus précis
6 dans votre réponse?

7 M. BRAULT : Ça serait de la spéculation. Pas que je ne
8 veux pas vous les donner, mais...

9 Me ROY : O.K. Également, je vous ai interrogé hier au
10 sujet d'une inscription dans vos registres téléphoniques en
11 marge de M. Morselli où on voyait le mot « 4M ».

12 M. BRAULT : Oui.

13 Me ROY : Avez-vous pu élucider le mystère?

14 M. BRAULT : Non.

15 Me ROY : Allez...

16 M. BRAULT : On a mentionné, je crois, dans votre
17 interrogatoire d'hier, il n'a pas été question de quelques...
18 certaines dépenses qu'on aurait payées, que Groupaction aurait
19 payées, des dépenses qui étaient destinées au Parti libéral du
20 Canada et qui ont été absorbées par Groupaction?

21 Me ROY : J'ai l'intention de couvrir cette matière ce
22 matin. Donc, s'il y a un lien entre le 4 000 \$...

23 M. BRAULT : S'il y a un 4 000 \$...

24 Me ROY : ... vous pourrez peut-être...

25 M. BRAULT : Si la date... C'est une piste. Si je peux

1 de terminer un baccalauréat en marketing ou un certificat en
2 marketing international, quelque chose du genre, et que j'ai
3 introduite...

4 Me ROY : À un de vos clients?

5 M. BRAULT : Oui, à Naya, qui l'a embauchée parce
6 qu'elle parlait couramment, entre autres, quatre langues, je
7 pense. Je présume que c'est une visite qu'elle m'a faite pour me
8 remercier puisque le stage qu'elle a fait, finalement, s'est
9 converti à un emploi permanent. C'est soit ça ou elle a à un
10 moment donné quitté Naya pour prendre un poste dans une
11 compagnie pharmaceutique et était peut-être un peu mal à l'aise
12 que je laisse tomber...

13 Me ROY : D'accord.

14 Toujours dans le même document, je vous réfère à la
15 page 7 sous la rubrique « Divers », 23 mai, « PQ au bureau du PM
16 avec G. Boivin ».

17 M. BRAULT : Mm.

18 Me ROY : Est-ce que j'ai tort de vous suggérer que
19 vous auriez eu une rencontre au bureau du premier ministre du
20 Québec qui, à l'époque, était M. Bouchard...

21 M. BRAULT : C'est...

22 Me ROY : ... avec Mme Ginette Boivin?

23 M. BRAULT : Je me serais rappelé si j'avais rencontré
24 M. Bouchard, mais...

25 Me ROY : Non, je n'ai pas dit que vous avez rencontré

1 M. Bouchard.

2 M. BRAULT : O.K.

3 Me ROY : Que vous avez eu une rencontre au bureau de
4 M. Bouchard avec son chef de cabinet et à cette rencontre
5 participait également Mme Boivin?

6 M. BRAULT : De mémoire, je n'ai pas eu ce
7 privilège-là.

8 Me ROY : Alors, comment explique-t-on l'inscription à
9 votre...

10 M. BRAULT : C'est sûrement sur l'initiative d'Alain
11 d'essayer de provoquer... m'avoir une entrée ou une rencontre avec
12 des gens du bureau du premier ministre du Québec.

13 Me ROY : Donc, ce que vous nous dites de façon
14 catégorique, une telle rencontre n'a pas eu lieu?

15 M. BRAULT : Moi je n'ai pas souvenir d'avoir participé
16 à une telle rencontre, mais est-ce que Alain est allé seul?
17 Est-ce qu'Alain est allé avec quelqu'un d'autre du bureau? Je ne
18 peux pas vous dire.

19 Me ROY : Très bien. O.K.

20 Puisqu'on parle de rencontres, il a été question à
21 quelques reprises lors de votre témoignage de réunion que vous
22 avez eue avec M. Jean Carle.

23 M. BRAULT : Oui.

24 Me ROY : Et toujours à votre agenda à la page 10, il y
25 en a une au sujet de laquelle je ne vous ai pas posé de

1 questions, qui aurait eu lieu le 14 octobre 1997. On se souvient
2 que l'élection a eu lieu à la fin du mois de mai.

3 Vous souvenez-vous du contexte de cette rencontre ou
4 réunion?

5 M. BRAULT : Celle-là, non. Il n'y en n'a pas eu
6 beaucoup.

7 Me ROY : Non, non, je sais.

8 Et celle-là ne vous dit rien?

9 M. BRAULT : Non.

10 Me ROY : Est-ce qu'à un moment donné votre entreprise
11 a célébré un anniversaire?

12 M. BRAULT : Oui, plusieurs fois.

13 Me ROY : Vous souvenez-vous d'avoir reçu des
14 félicitations des premier ministre du Canada et premier ministre
15 du Québec?

16 M. BRAULT : Oui.

17 Me ROY : Je vous réfère au volume C-296, aux pages 76
18 et 78. Donc, C-296, pages 76 et 78.

19 En 1997, est-ce que votre entreprise avait 17 ans
20 d'existence... 15 ans d'existence, pardon?

21 M. BRAULT : Notre 15^{ième}, oui.

22 Me ROY : O.K. Et je vois à la page 76, une lettre de
23 M. Chrétien, signée par M. Chrétien ou par le bras mécanique.

24 M. BRAULT : Ça n'avait pas l'air du bras mécanique sur
25 l'originale.

1 quelle page, s'il vous plaît.

2 Me MITCHELL : Quinze mille sept cent quatre-vingt-
3 quatre (15 784).

4 LE COMMISSAIRE : Quatre-vingt-quatre (84) et à la
5 ligne?

6 Me MITCHELL : Douze (12).

7 LE COMMISSAIRE : Merci.

8 Excusez-moi, Maître.

9 Me MITCHELL : Qui a imaginé cette façon de faire en
10 sorte que M. Boudreault soit compensé pour ses services? Ça a
11 été l'idée de qui?

12 MR. BRAULT : La mécanique, je suis créatif d'habitude
13 pour ces choses-là, la mécanique précise, je ne le sais pas.

14 Donc, si je vous suggère, Monsieur Brault, que c'est
15 vous qui aviez eu l'idée de recevoir des factures pour des
16 services professionnels pour que vous puissiez les déduire le
17 plein montant, est-ce que j'ai raison?

18 M. BRAULT : Non.

19 Me MITCHELL : Non.

20 Vous avez parlé que vous avez une certaine expérience
21 de camoufler les dons politiques, n'est-ce pas?

22 M. BRAULT : Oui. Expérience que j'avais acquise grâce
23 au Parti libéral du Canada.

24 Me MITCHELL : Non, mais je parle d'un autre parti
25 politique. Je parle du Parti Québécois.



1 M. BRAULT : Oui.

2 Me MITCHELL : Et vous l'avez fait également avec eux.
3 Vous avez camouflé des dons politiques au Parti Québécois,
4 n'est-ce pas?

5 M. BRAULT : C'est une demande que j'avais reçue de
6 façon précise.

7 Me MITCHELL : Quand et de qui?

8 M. BRAULT : De Mme Ginette Boivin...

9 Me MITCHELL : Oui.

10 M. BRAULT : ... à la permanence, au financement et
11 probable avec la caution de M. Michel Hébert qui était agent
12 officiel à ce moment-là. Je pense qu'il était agent officiel du
13 Parti Québécois, mais j'ai pas de données précises.

14 Et on m'a suggéré de procéder de cette façon-là
15 puisqu'il semblerait que c'est une façon assez commune au niveau
16 des services professionnels.

17 Me MITCHELL : Non, je ne parle pas de services
18 professionnels parce que là vous avez témoigné que quant au
19 Parti Québécois ça avait été fait par l'entremise de
20 17 employés...

21 M. BRAULT : Oui.

22 Me MITCHELL : ... parce que vous savez que la limite de
23 contribution, au Québec, c'est 3 000 \$ par individu et ça ne
24 peut être fait que par des particuliers, n'est-ce pas?

25 M. BRAULT : C'est ce qu'on m'a appris.

1 Me MITCHELL : Oui.

2 Donc, quand est-ce qu'on vous a suggéré ça, de
3 camoufler votre don au Parti Québécois en passant par vos
4 employés?

5 M. BRAULT : Lorsqu'on m'a fait la demande.

6 Me MITCHELL : Et c'est quand?

7 M. BRAULT : C'est... peut-être 1996.

8 Me MITCHELL : Quatre-vingt-seize (96). Me Roy...

9 Me ROY : Trois (3) octobre, page 8.

10 Me MITCHELL : Trois (3) octobre. O.K. Donc, vous...

11 Me Roy me souligne que dans votre agenda à la page 7,
12 il y a une inscription « 23 mai au bureau du PM » je présume que
13 c'est le premier ministre avec Ginette Boivin?

14 M. BRAULT : Oui. Je pense que j'avais mentionné que je
15 n'avais pas de souvenir de cette... que je me serais rappelé si
16 j'avais rencontré le premier ministre du Québec. Il me semble
17 que c'est quelque chose qu'on oublie pas, mais j'ai pas de
18 souvenir à cet effet.

19 Me MITCHELL : Mais ma question était, vous l'avez dit
20 que vous l'avez fait à plusieurs années ou au moins deux ans, je
21 crois que vous aviez dit...

22 M. BRAULT : Mm.

23 Me MITCHELL : ... 50 000 \$ deux fois au Parti Québécois.

24 M. BRAULT : Mm. Je crois que c'est ça.

25 Me MITCHELL : Et si j'ai bien compris, dans votre

1 esprit de faire une telle contribution était important pour
2 garder le contrat de la Société des alcools?

3 M. BRAULT : Bien que j'ai eu ce contrat-là durant neuf
4 ans, cette suggestion-là n'est arrivée qu'autour de la septième
5 année, les deux dernières années de mon mandat et je -- Il
6 serait faux de prétendre que le compte était en danger puisqu'on
7 avait déjà un contrat, mais c'était une façon d'entretenir de
8 bonnes relations avec la permanence qui semblait avoir une bonne
9 idée du volume d'affaires qui était confié au agences. Donc, on
10 ne peut pas l'associer spécifiquement à la SAQ.

11 Me MITCHELL : Mais dans votre esprit, c'était une
12 bonne chose de faire, de contribuer parce qu'il se peut... pouvait
13 que ça ait un impact sur votre contrat d'une façon ou d'une
14 autre.

15 M. BRAULT : C'est ce qu'on me laissait à penser.

16 Me MITCHELL : Et ça c'est Mme Boivin et M. Hébert?

17 M. BRAULT : En fait, j'ai eu un cours Contribution
18 101, qui m'a été donné par un collègue de Mme Boivin, que j'ai
19 rencontrée une fois, qui était un contracteur qui avait prêté
20 son temps à la permanence du Parti et qui m'avait fait
21 comprendre... non, qui m'avait fortement suggéré d'entretenir de
22 bonnes relations.

23 Me MITCHELL : O.K.

24 M. BRAULT : Si je vous fais le cours au complet, ça
25 peut être long.

1 Me MITCHELL : Peut-être demain.

2 Mais je vais... Mais je veux juste comprendre. On vous a
3 dit... on vous demande 50 000 \$, c'est ça? Et c'est en quelle
4 année que vous avez fait votre première contribution?

5 M. BRAULT : J'ai avancé tantôt l'hypothèse 1997-1998
6 ou 1996-1997, de mémoire là. Donc, c'est les deux dernières
7 années... les deux dernières années de mon contrat avec la SAQ et
8 ça, à mon souvenir, c'est dans ce coin-là.

9 Me MITCHELL : Et si je vous suggère que c'est tout
10 près de la date que vous avez eu votre rencontre au bureau du
11 premier ministre - et je ne fais pas la présence du premier
12 ministre - avec Mme Boivin donc, le 23 mai 1996. C'est vers
13 cette période-là que vous avez fait votre premier don camouflé
14 en politique.

15 M. BRAULT : Ce qui est amusant, si c'était le cas,
16 c'est que c'est... le mois... ma première demande que j'avais reçue
17 où on m'avait expliqué que j'aurais intérêt à engager
18 M. Gosselin et peut-être que j'avais été introduit à ce
19 phénomène-là dans le mois précédent puisque, d'une chose est
20 sûre, il n'y a jamais eu de discussion comme ça au bureau du
21 premier ministre du Québec.

22 Me MITCHELL : Mais qu'est-ce qu'on vous a suggéré? On
23 vous a dit... Vous saviez que ce que vous faisiez était illégal à
24 ce moment-là?

25 M. BRAULT : Non.

1 Me MITCHELL : Non?

2 M. BRAULT : Honnêtement, non.

3 Me MITCHELL : Pourquoi est-ce que vous avez pas fait
4 le chèque vous-même à 50 000 \$ ou 51 000 \$?

5 M. BRAULT : Vous savez - trompez-moi - dites-moi si je
6 me trompe, mais lorsque les partis politiques sollicitent des
7 contributions de cabinet de professionnels, que ce soit des
8 avocats ou des comptables, et que ces derniers fassent des
9 contributions, dans leur position d'associés ils sont en mesure
10 de faire ce versement-là et alors que lorsqu'on parle à un
11 employé qui gagne 60 000 \$ par année, le 3 000 \$ il ne l'a pas.

12 Me MITCHELL : Je comprends.

13 Mais on vous fait une demande de faire une
14 contribution de 50 000 \$ de votre entreprise, c'est ça?

15 M. BRAULT : Oui.

16 Me MITCHELL : Et...

17 M. BRAULT : On me suggère.

18 Me MITCHELL : ... on vous suggère, et c'est pour la
19 cause ou une autre cause?

20 M. BRAULT : Disons.

21 Me MITCHELL : Et on vous dit... Est-ce qu'on vous
22 explique que vous ne pouvez pas le faire par la compagnie
23 lui-même? On a dû vous le dire parce que vous avez... Vous ne
24 l'avez pas fait. Vous n'avez pas simplement écrit un chèque.

25 M. BRAULT : Je vous mentionnais tantôt que j'étais mal

1 informé sur toutes ces dispositions-là.

2 Me MITCHELL : Est-ce que vous avez souvenance de qui
3 était les employés, quelques noms des employés, des 17 employés
4 qui ont contribué durant ces années-là?

5 M. BRAULT : Il faudrait vérifier. Ce n'était pas les
6 mêmes qui contribuaient.

7 Me MITCHELL : Est-ce que vous avez le nom de
8 quelques-uns parce que tout comme Élections Canada, Élections
9 Québec a son site qui peut nous indiquer les montants des
10 contributions des individus. Donc, ça nous aiderait à éclairer
11 le processus et peut-être la date des contributions aussi.

12 M. BRAULT : Je n'ai pas de nom.

13 Me MITCHELL : Pas aucun nom? Vous avez la souvenance
14 que c'était 17 employés.

15 M. BRAULT : Bien, ça faisait 50 000.

16 Me MITCHELL : Exact.

17 M. BRAULT : Ça fait que j'ai fait le calcul rapide
18 puisque c'était 16 mais c'était grosso modo 50 000 et ça s'est
19 fait comme je l'ai dit.

20 Me MITCHELL : Et vous ne vous êtes pas questionné
21 lorsqu'on vous a dit : « Il faut que ça passe par 17 différents
22 employés », et vous n'êtes pas allé voir les 17 employés, « Vous
23 allez faire une contribution puis je vais vous rembourser »,
24 puis vous ne leur avez pas expliqué pourquoi, vous ne savez pas
25 pourquoi?

1 M. BRAULT : Non. Je pense que j'ai... Mon souvenir c'est
2 que j'ai demandé au contrôleur. J'ai dit... J'ai tout le temps dit
3 que chez nous, il y avait 50 p. 100 du personnel qui était
4 souverainiste. Il y avait 50 p. 100 qui était fédéraliste et je
5 ne faisais pas de pointage et je respectais toutes les options
6 que les employés pouvaient avoir. On ne discutait pas de
7 politique et au meilleur de mon souvenir, j'ai demandé à mon
8 contrôleur à l'époque de me trouver... J'ai dit : « Regarde, on
9 sait qui est plus... On pense connaître... » ou j'ai dit :
10 « Vérifie puis trouve-moi une quinzaine de personnes qui à ma
11 demande vont faire une contribution politique de 3 000 \$ au
12 Parti québécois. S'ils ne sont pas confortables pour quelque
13 raison que ce soit, n'insiste pas. »

14 Et c'est comme ça que ça s'est déroulé et on a traité
15 les dépenses... la dépense comme une avance et ce n'est qu'à la
16 fin de l'année fiscale où on avait... on devait prendre les
17 dispositions comment on allait traiter cette dépense-là et elle
18 a été traitée comme un boni.

19 Me MITCHELL : Et vous ne vous souvenez du nom d'aucun
20 employé et vous dites vous n'aviez aucune idée à l'époque que
21 c'était contraire aux lois électorales du Québec?

22 M. BRAULT : J'ai appris ça - je vais vous surprendre -
23 j'ai appris ça il y a trois semaines.

24 Me MITCHELL : Vous avez raison. Vous me surprenez.

25 LE COMMISSAIRE : Alors, c'est 5 h 00. Vous allez avoir

ORDONNANCE DE
NON-PUBLICATION
PUBLICATION BAN

16371

BRAULT
C. int. (Mitchell)

1 toute la soirée pour préparer vos prochaines questions, n'est-ce
2 pas, et bonne soirée. À demain 9 h 30, s'il vous plaît.

3 Me MITCHELL : Merci.

4 --- L'audience est ajournée à 16 h 59/

5 Upon adjourning at 4:59 p.m.

6

7

1 LE COMMISSAIRE : Bonjour, Monsieur Brault. Je vous
2 rappelle que vous êtes encore sous serment.

3 M. BRAULT : D'accord.

4 JEAN BRAULT, Sous le même serment/Resumé (10 h 15) :

5 Me MITCHELL : Monsieur le Commissaire, juste si ça
6 peut vous aider sur votre décision d'intervention, tout ce que
7 je voudrais vous dire, c'est que j'ai suivi votre décision
8 initiale jusqu'à la semaine dernière et j'avais compris que nous
9 n'avions pas le statut demandé ou l'intérêt de changer notre
10 statut avant la semaine dernière.

11 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR/CROSS-EXAMINATION BY Me MITCHELL
12 (suite/cont'd) :

13 Me MITCHELL : Re-bonjour, Monsieur Brault.

14 M. BRAULT : Bonjour, Maître.

15 Me MITCHELL : Monsieur Brault, j'aimerais commencer
16 avec une question qui est sans doute d'importance capitale pour
17 la Commission et c'est à la page 184 du volume 299 et c'est
18 vraiment la facture de Au Printemps, parce que c'était des
19 chaises - c'était neuf chaises - c'était 377 chaises jusqu'on
20 s'entende, je crois, que c'était 304 « support à épices » à 17 \$
21 l'unité.

22 LE COMMISSAIRE : J'ai « pivotant »" ...

23 Me MITCHELL : « supports à épices pivotants ».

24 M. BRAULT : Je constate avec vous que les gens - c'est
25 les gens de la Commission qui avaient déterminé les documents

1 pertinents. Je pense pour une fois, ils ont peut-être fait
2 erreur ici. En même temps que vous, je constate que ce n'est pas
3 des chaises.

4 Me MITCHELL : Et il est difficile d'imaginer quelle
5 utilité un parti politique pourrait avoir de 304 "swivel spice
6 rack"?

7 M. BRAULT : Oui, alors que je sais, comme agence,
8 maintenant qu'est-ce qu'on a fait avec.

9 Me MITCHELL : OK. Merci.

10 À la page 16323 de hier, vous m'aviez dit:

11 "Mes contacts avec le Parti libéral, ce n'était
12 pas compliqué. C'était Michel Béliveau, Roger
13 Légaré, Benoît Corbeil. Après, c'était M.
14 Corriveau et M. Morselli."

15 M. BRAULT : C'est bien ça.

16 Me MITCHELL : C'était les cinq personnes.

17 Juste sur M. Légaré ...

18 M. BRAULT : Oui.

19 Me MITCHELL : ... si je vous suggère qu'il a quitté la
20 permanence du Parti libéral en juin 1996, est-ce que, selon
21 vous, j'aurais raison?

22 M. BRAULT : C'est dans ce coin-là. Ça fait du sens.

23 Me MITCHELL : Oui.

24 Donc, vous auriez eu très, très peu de contact avec
25 lui, n'est-ce pas?

1 M. BRAULT : Au moment où il était en fonction, oui.

2 Me MITCHELL : Oui.

3 Et lui, ce n'était jamais une question d'argent?

4 M. BRAULT : C'est bien ça.

5 Me MITCHELL : OK. Sur la dernière question, à la fin
6 de la journée on parlait des 17 employés qui avaient contribué
7 au Parti québécois.

8 Est-ce que la nuit vous a porté conseil sur le nom de
9 certains de ces employés-là?

10 M. BRAULT : Je dois réaliser que tous les deux ont
11 étaient fatigués dans le dernier 15 minutes. Je n'ai pas
12 cherché, je m'excuse, à trouver des noms ou à identifier des
13 noms de peur de me tromper. Cependant, j'ai constaté que peut-
14 être dans mes réponses, j'avais créé une certaine confusion sur
15 ma compréhension de ce qui était connu et pas connu et ce qui
16 était permis et non permis.

17 La confusion, en fait, dans ma réponse venait du fait
18 que j'étais conscient, puis je sais que les règles ont changé,
19 qu'on m'avait avisé - les gens du Parti québécois qui m'avaient
20 contacté, suite à un contact initié par M. Renaud, m'avaient
21 fait la suggestion d'utiliser des employés puisque dans les - je
22 pense dans les politiques du Parti, automatiquement, ils
23 n'acceptaient pas à ce moment-là des contributions de
24 corporations. Et c'est comme ça que - mais lorsque le même - le
25 même phénomène s'est retrouvé plus tard avec un certain nombre

1 pas tellement élevé d'individus dans mon entourage immédiat qui
2 ont fait, à la demande de mon entreprise, certaines
3 contributions au Parti libéral que j'ai accepté de rembourser.

4 Je n'étais pas conscient à ce moment-là que c'était un
5 geste qui était non-conforme par rapport aux lois régissant les
6 élections.

7 Me MITCHELL : Et juste pour - est-ce que vous
8 compreniez que c'était non-conforme aux lois provinciales, mais
9 à l'époque c'était permis en vertu de la législation fédérale?
10 Est-ce que c'était votre compréhension?

11 M. BRAULT : Oui.

12 Me MITCHELL : OK.

13 Donc, si je comprends bien, vous avez engagé M. Renaud
14 comme démarcheur auprès du gouvernement québécois également?

15 M. BRAULT : M. Renaud s'est offert à moi comme
16 démarcheur. En fait, il y a eu une distinction à un moment donné
17 dans la période où on s'est côtoyé. Si on se rappelle, j'avais
18 mentionné que M. Renaud s'était présenté - je l'avais rencontré
19 la première fois en 1991 et il s'était présenté dans le but - à
20 moi dans le but d'obtenir des sous contrats en imprimerie, ce
21 qui était impossible. Et par après, il m'avait offert ses
22 services sur une base spéculative pour développer les affaires,
23 sans faire de distinction où le développement des affaires
24 pouvait se faire.

25 Dans sa démarche, il a effectivement pris contact avec

1 la permanence du Parti québécois et a provoqué une rencontre
2 avec Mme Boivin. On a la date je crois et il a également, à peu
3 près au même moment ou un petit peu avant, fait la même démarche
4 au niveau du Parti libéral du Canada sans savoir la suite.

5 Et il a joué ce rôle de démarchage pendant un certain
6 temps et à un certain moment donné, le démarchage devenait moins
7 important, si je peux dire, puisqu'on avait gagné la confiance
8 du client. Et à ce moment-là j'ai compris aussi qu'Alain - puis
9 ça faisait son affaire - allait jouer un rôle au niveau de la
10 permanence, un rôle non défini, un rôle sur lequel je n'exerçais
11 aucun contrôle, et ça été ma compréhension que c'est ce que M.
12 Renaud faisait.

13 Me MITCHELL : OK.

14 Et quant à ces déclarations dans ces états de
15 dépenses, vous n'avez jamais vérifié non plus à savoir si tout
16 ce qui était représenté dans ces états de dépenses ou ces
17 comptes de dépenses étaient véridiques ou non?

18 M. BRAULT : C'est bien ça. On n'a pas vérifié.

19 Me MITCHELL : Exact.

20 M. BRAULT : Si les reçus étaient là, les paiements
21 étaient faits.

22 Me MITCHELL : Donc, s'il indique, par exemple, sur le
23 compte de dépenses, des rencontres avec le Parti québécois, vous
24 n'aviez pas d'idée si c'est vrai ou non, mais vous savez que
25 vous avez au bout de la ligne eu une rencontre avec Mme Boivin?

1 avait des considérations comme ça, et c'est quelque chose qui si
2 ça aurait été le cas ou si ça a été le cas, c'est quelque chose
3 qui avait avantage, pour tout le monde, a ne pas ébruiter.

4 Me LUSSIER : Mais pourtant, ici, vous dites ça à
5 propos de Nagano qui n'est pas un projet régional, puisque c'est
6 les athlètes canadiens ...

7 M. BRAULT : Oui.

8 Me LUSSIER : ... à l'extérieur.

9 M. BRAULT : Oui, mais si vous regardez - si vous
10 regardez la campagne, l'objectif de cette campagne-là était
11 double. Il y en a un qui a été - il y en a deux qui ont été, à
12 mon avis, atteints. Il y en un, c'était de mettre en valeur les
13 athlètes amateurs représentant le Canada, même si ce n'était pas
14 des candidats aux médailles.

15 Me LUSSIER : M'hm.

16 M. BRAULT : Et parce que - vous souvenez-vous, à cette
17 époque-là, il y avait aussi une polémique sur le financement des
18 athlètes. Les athlètes se plaignaient - se plaignaient qu'il y
19 avait pas assez de sous et ainsi de suite, puis il y a des - et
20 en même temps, les sondages indiquaient qu'il y avait beaucoup
21 de réticence, chez certains Canadiens, pour le gouvernement
22 d'augmenter l'aide aux athlètes puisque certains Canadiens, et
23 peut-être en nombre important, disaient : « Écoute, pourquoi on
24 envoie un gars qui peut pas finir mieux que 35^e. Concentrons-nous
25 sur les meilleurs, puis envoyons ceux qui ont des médailles. »

1 Donc, on voulait un peu changer les attentes et la
2 perception des Canadiens face aux athlètes, mais on voulait,
3 sans perdre de vue qu'on avait un objectif double qui était de
4 démontrer que francophones et anglophones, les gens
5 multiethniques, peuvent s'entendre dans un pays uni.

6 C'est pour ça que le choix des concepts devait
7 absolument être, non pas des textes préparés par un rédacteur,
8 mais il fallait que ça nous vienne - il fallait que ce soit
9 authentique quitte à arrondir et - mais il fallait respecter le
10 sens des témoignages qu'on avait eu parce qu'on en avait pris à
11 peu près 60 pour en retenir une douzaine.

12 **Me LUSSIER** : Monsieur Brault, je change complètement
13 de sujet. Je m'en vais au Grand Prix et la date à laquelle vous
14 avez appris que le contrat de commandite pour le Grand Prix vous
15 avait été attribué.

16 Vous dites que vous l'auriez su au mois d'avril. On
17 avait regardé ensemble le contrat du Grand Prix qu'on retrouve à
18 C-309 à la page 2. On va vous apporter C-309.

19 **M. BRAULT** : N'ai-je pas mentionné que j'avais eu une -
20 il me semble que mes notes ou les registres indiquent qu'il y
21 aurait eu un préavis informel à l'automne précédent l'année
22 fiscale où j'ai eu le contrat. Il me semble que j'ai vu ça.

23 **Me LUSSIER** : Parce que si on regarde, et si on va à la
24 page 2, le contrat est signé le 1^{er} décembre 1997, et si on va à
25 la page 3, la première ligne en haut « The period of

1 requirement », c'est le 1^{er} décembre 1997 au 31 mars 1998, qui
2 n'est, comme sait, pas la période à l'intérieur de laquelle le
3 Grand Prix se déroule puisque ...

4 M. BRAULT : Oui.

5 Me LUSSIER : ... c'est généralement

6 M. BRAULT : Oui.

7 Me LUSSIER : aux alentours du 14 juin.

8 M. BRAULT : Oui. Ça c'est l'année deux, en fait?

9 Me LUSSIER : Oui.

10 M. BRAULT : OK. Oui.

11 Me LUSSIER : Alors, est-ce qu'il est possible que vous
12 ne l'ayez pas su alors que le travail doit se faire à
13 l'intérieur d'une fenêtre qui est un peu surprenante, disons, à
14 l'égard de la date à laquelle se tient le Grand Prix?

15 M. BRAULT : Si - si ...

16 Me LUSSIER : À la fin de l'année fiscale en plus.

17 M. BRAULT : Oui. Et si on regarde notre documentation
18 - c'est en 1998 que nous l'avons eue ou en - puisque si on
19 regarde - oui, effectivement. Si on regarde ...

20 Me LUSSIER : Quatre-vingt-dix-huit (1998), c'est
21 l'année après laquelle Jacques Villeneuve est devenu champion du
22 monde.

23 M. BRAULT : OK.

24 Me LUSSIER : Et la dernière année qu'il a couru pour
25 Williams.

1 M. BRAULT : OK.

2 Je crois qu'à compter - non, pas je crois - je suis
3 persuadé qu'à compter de janvier 1998, donc à l'intérieur de
4 cette année fiscale-là, il y a déjà - nous avons de la
5 correspondance qui est échangée entre l'équipe de Normand
6 Legault et le bureau de M. Guité où on fait état - surtout cette
7 correspondance-là fait état de deux choses. Fait état qu'on ait
8 pris du retard à cause de la crise du verglas et fait également
9 état d'une demande du représentant du client de M. Guité sur un
10 nombre précis de billets qui doit être prévu dans l'événement à
11 venir.

12 Me LUSSIER : Une commandite normale comporte combien
13 de billets? Parce qu'on sait qu'ici il semble y avoir eu une
14 demande de 230 billets ...

15 M. BRAULT : Il y a un mystère là, oui.

16 Me LUSSIER : ... de Travaux publics ...

17 M. BRAULT : Oui.

18 Me LUSSIER : ... pour 264 000 \$. Une commandite
19 normale, ça vient avec combien de billets de la part du
20 promoteur?

21 M. BRAULT : Je ne peux pas vous répondre parce qu'on a
22 eu le Grand Prix juste une année. Il n'y a pas deux cas pareils.

23 Me LUSSIER : Jamais - il n'y a pas 230 billets
24 gratuits qui viennent avec les commandites.

25 M. BRAULT : Ah, non, ça c'est sûr. C'est l'ordre de

1 grandeur. En fait, des billets gratuits, vraiment gratuits là, à
2 moins que la commandite ait été ajustée pour tenir compte de
3 certaines situations particulières. Habituellement, le nombre de
4 billets complémentaires pour une activité payante est peut-être
5 une dizaine.

6 Me LUSSIER : L'ordre de grandeur.

7 On va, pour les fins de l'efficacité, Monsieur Brault,
8 je m'en excuse, faire un petit peu de coq à l'âne, vous avez
9 parlé d'un de vos amis qui vous avait fait un cours de
10 Contribution 101, pour vous permettre de faire des contributions
11 au Parti québécois, nonobstant l'existence des dispositions de
12 la loi électorale au Québec qui interdit aux corporations de
13 faire des donations.

14 À quel moment est-ce que ce cours de Contribution 101
15 vous a été donné?

16 M. BRAULT : Lors de la première rencontre - la
17 première rencontre - le premier contact que j'ai eu avec Mme
18 Boivin à la permanence du Parti québécois - je pense qu'on va
19 être capable de retrouver la date.

20 Me LUSSIER : OK.

21 Et la personne qui vous a donné le cours était avec
22 elle?

23 M. BRAULT : C'était - je peux pas vous donner son nom.
24 Pas que je ne veux pas le donner ici. C'est que c'est une
25 personne que je n'ai jamais revue et je pense que c'était une

1 personne qui s'était libérée de - qui était à son compte dans un
2 domaine et qui s'était libérée pour ...

3 Me LUSSIER : Et je pense qu'évidemment si le Parti
4 québécois cherche Groupaction Inc. dans ses registres de
5 supporteurs, il le trouvera pas.

6 M. BRAULT : Ils vont trouver très peu.

7 Me LUSSIER : Il ne trouvera pas d'autre compagnie non
8 plus.

9 M. BRAULT : C'est ça.

10 LE COMMISSAIRE : Selon la pièce ...

11 Me LUSSIER : Oui.

12 LE COMMISSAIRE : ... que vous avez mentionnée, C-295,
13 la rencontre que vous avez mentionnée, je pense, se trouve à la
14 page 8 et serait le 3 octobre 1996, rencontre avec G. Bovin et
15 Michel Hébert. Il y avait une autre rencontre ...

16 M. BRAULT : Avant ça.

17 Me ROY : Le 23 mai.

18 M. BRAULT : C'est avant ça, Monsieur le Commissaire.

19 LE COMMISSAIRE : Vingt-trois mai (23) mai, très bien.

20 M. BRAULT : M. Hébert - M. Hébert est arrivé plus tard
21 dans le processus.

22 Comme exemple, 23 mai, au bureau du PM.

23 LE COMMISSAIRE : Oui, le 23 mai, ça c'est la fameuse
24 rencontre au bureau du premier ministre, mais pas en présence du
25 premier ministre, si je me rappelle bien.

1 M. BRAULT : Mais pas en ma présence.
2 LE COMMISSAIRE : Oui. Oui.
3 M. BRAULT : Et c'est avant ça. Donc, faut reculer.
4 LE COMMISSAIRE : OK.
5 M. BRAULT : Est-ce qu'on a gardé une note? Je ne
6 semble pas la trouver. Je pourrais, par déduction ...
7 C'est avant les - c'est avant la première inscription
8 qu'on voit sous Madame ...
9 LE COMMISSAIRE : Boivin.
10 M. BRAULT : Oui.
11 Me LUSSIER : J'aimerais, Monsieur Brault, pour garder
12 une certaine forme de popularité dans la salle de presse, passer
13 à l'avant-dernier sujet qui est celui de vos liens avec
14 Polygone.
15 M. BRAULT : Oui.
16 Me LUSSIER : Dans un premier temps, j'aimerais que
17 vous nous rappeliez le 12 pour cent de commission qui est versée
18 à Groupaction comprend quoi, selon vous, comme services qui sont
19 donnés au gouvernement?
20 M. BRAULT : Ça peut varier d'un dossier à l'autre
21 mais, essentiellement, ça va comprendre une implication ou une
22 disponibilité au niveau du plan de visibilité et des sommes qui
23 vont être demandées. On va voir que cette façon de faire-là, la
24 rigueur qui va être exigée va de plus en plus précise au fur et
25 à mesure que le gouvernement va appliquer des règles plus

